

# MES DROITS ET MES DEVOIRS – Règlement intérieur Ecole Notre-Dame de Vernaison

DROITS	DEVOIRS	
<b>1. SAVOIR VIVRE</b>		
<p>J'ai le droit d'aller à l'école.</p>	<p>Je dois faire preuve d'autonomie et j'ai acquis la propreté.</p> <p>En petite section, afin de respecter mon rythme d'enfant, mon temps de présence peut être adapté.</p> <p>J'ai le devoir d'arriver à l'heure à l'école (horaires d'accueil 8h20 – 11h35 et 13h20-16h20 ; horaires de la classe 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h30). Je suis assidu et si j'arrive en retard, je dois m'excuser auprès de l'enseignante.</p> <p>Si je suis malade mes parents doivent en informer l'école (téléphone, mail ...avant 12h).</p> <p>En cas de maladie contagieuse, je dois rester chez moi, mes parents doivent avertir l'école et fournir un certificat médical en cas d'éviction/ de maladie contagieuse.</p> <p>Si je suis malade avant de venir à l'école (vomissements, fièvre...), je dois rester à la maison.</p> <p>Mes parents doivent signaler à l'enseignante l'apparition de poux et faire le traitement adapté avant de venir à l'école.</p> <p>Je dois justifier de mon absence par écrit à partir du CP (billet d'absence à la fin du cahier de liaison).</p>	<p>Je ne suis pas autorisé à sortir seul de l'école sauf autorisation parentale signalée sur le cahier de liaison ou la fiche de renseignements. Si c'est une autorisation exceptionnelle je dois montrer mon cahier aux adultes au portail.</p> <p>Je ne suis pas autorisé à revenir en classe après 16h30 sauf autorisation d'une enseignante</p> <p>Je ne peux pas recevoir de médicaments à l'école sauf cas de PAI ou après accord du chef d'établissement.</p> <p>Je ne peux pas rester à l'école et travailler dans de bonnes conditions, si je suis malade en cours de journée. Mes parents seront appelés pour venir me chercher.</p> <p>Sur le temps de sieste, je ne dois pas gêner mes camarades.</p>
<p>J'ai le droit d'être respecté.</p>	<p>Je dois accepter les différences et faire preuve de politesse, de courtoisie et de tolérance.</p> <p>J'ai le devoir de faire attention aux autres (petits et grands) particulièrement quand le portail est ouvert.</p> <p>J'ai le devoir de dire bonjour, au revoir, s'il te plaît, et merci.</p> <p>J'ai le devoir quand une personne entre dans la classe de dire bonjour. et de rester silencieux</p>	<p>Je n'ai pas le droit de prendre des choses qui ne m'appartiennent pas, ni de fouiller dans les affaires des autres ; je n'ai pas à me moquer des autres....</p> <p>Je ne dois pas dire de mots grossiers et blessants ou racistes</p>
<p>J'ai le droit à la parole.</p>	<p>Je dois m'exprimer correctement</p>	<p>Je ne suis pas autorisé à couper la parole d'un camarade et/ou de l'adulte qui cherche à s'exprimer</p>

J'ai le droit d'être écouté.	Je dois aller vers l'adulte en cas de difficultés.	
J'ai le droit d'aider les autres.	J'ai le devoir de ramasser les objets trouvés et de les déposer à l'endroit prévu dans le hall (maternelle et primaire).  Je dois alerter l'adulte présent.	Je ne dois pas ignorer un élève en difficulté ou en danger.
J'ai le droit de veiller à mon apparence.	Je dois avoir une tenue vestimentaire adaptée à l'école et au sport.  Je suis responsable de mes vêtements, de mon cartable et des accessoires (lunettes, barrettes, bijoux, serre tête, etc). Les vêtements doivent être marqués à mon nom.	Je ne suis pas autorisé à venir en tongs et avec des chaussures qui ne tiennent pas le pied.  Je ne suis pas autorisé à apporter des objets de valeurs à l'école.
<b>2. L'ENVIRONNEMENT ET LES SANITAIRES</b>		
J'ai le droit de me déplacer dans l'école.	Je dois me mettre en rang calmement au signal.  Si je me déplace seul ou à plusieurs, je le fais calmement pour ne pas gêner les autres élèves et je parle à voix basse.	
J'ai le droit d'aller aux toilettes durant les récréations.	Je demande à l'enseignante l'autorisation d'aller aux toilettes de façon exceptionnelle sur le temps de classe.  Quand il n'y a plus de papier toilette, je le signale à l'adulte présent.	
J'ai le droit d'apprendre dans un environnement propre.	Je prends soin de laisser les toilettes propres et je tire la chasse d'eau.  J'ai le devoir de garder mon environnement propre en classe et dans la cour (ramasser les papiers et les jeter à la poubelle).  Je suis écocitoyen et je fais du tri en jetant mes déchets dans la cour et dans la classe en utilisant les poubelles.  Je dois faire attention à l'environnement naturel.	Je ne jette rien au sol.  Je n'arrache pas les feuilles des arbres ...
J'ai le droit de me déplacer en dehors de l'école.	Je dois participer aux activités scolaires obligatoires (sport, musique, piscine, sorties scolaires...)  Je dois respecter les consignes.  Je dois avoir le même comportement respectueux en tous lieux (rue, lieu de visite, car....)	Je ne dois pas avoir un comportement dangereux pour moi ou pour les autres.
<b>3. UTILISATION DU MATERIEL</b>		
J'ai le droit d'utiliser du matériel scolaire en bon état pour travailler.	J'ai le devoir de respecter le mobilier et le matériel scolaire prêté sinon tout objet perdu ou détérioré devra être remboursé.  Je dois avoir mon matériel marqué à mon nom et les cahiers, livres... doivent être recouverts.	Je ne suis pas autorisé à monter sur les bancs ou sur les tables, à enjamber les chaises, à me balancer ...

	J'ai le devoir de remettre à sa place après usage le matériel que j'ai employé.	
--	---	--

#### 4. RECREATIONS

J'ai le droit de jouer au basket ou au football mais sur les terrains appropriés et dans les créneaux horaires adaptés.	Je peux jouer au football à la récréation du matin seulement. Je peux jouer à des jeux de balle (mousse) ou des jeux prêtés par l'école.	Je ne suis pas autorisé à jouer dans les toilettes ou les bâtiments. Je ne joue pas au ballon, ni à l'aire de jeux dans la cour des maternelles (3 à 8 ans) quand le portail est ouvert et aux heures de sortie.
J'ai le droit de courir dans la cour de récréation.	Je dois faire attention aux autres et regarder autour de moi.	Je ne suis pas autorisé à être violent (pousser, embêter, bagarrer ...) et à lancer des objets.
J'ai le droit de jouer	Je dois respecter le règlement relatif à la disponibilité de la table de ping pong. J'ai le devoir de respecter les consignes de l'adulte. J'ai le devoir de signaler tout acte de violence à l'enseignant(e) de service. Je peux apporter des jeux personnels (élastiques, ballon en mousse...) après accord de l'enseignante et des parents.	Je ne suis pas autorisé à échanger des jeux personnels et à jouer en classe. Je ne suis pas autorisé à sortir du matériel de classe dans la cour. Les cartes de jeux ne sont pas autorisées.

#### 5. LE GOÛTER

J'ai le droit de manger et de boire à l'extérieur des bâtiments et pendant la récréation	J'ai le devoir de fermer le robinet après usage dans la classe. Je dois goûter avant de jouer dans la cour.	Je ne suis pas autorisé à apporter et mâcher du chewing gum ou des sucettes à l'école (les bonbons mous sont tolérés pour les anniversaires seulement).
--	--	---

#### 6. SECURITE

J'ai le droit d'être en sécurité	Je dois respecter les règles de sécurité pour moi et pour les autres. Je dois pouvoir marcher sur le trottoir sans obstacle en sortant de l'école. Si je suis encore présent à 16h45, je dois me rendre à l'étude (étude facturée). Je dois être accompagné en classe maternelle ou à la garderie par un adulte et confié à l'enseignante ou au personnel présent. Je dois descendre de mon vélo, de ma trottinette ... avant, de franchir le portail d'entrée de la cour d'accueil et je rentre en marchant.	Je ne suis pas autorisé à apporter des objets dangereux à l'école. Les voitures ne doivent pas stationner devant le portail d'entrée. Je ne peux pas rester dans une salle sans adulte pour m'accueillir. Je ne dois pas quitter l'école avec une personne inconnue ou non autorisée.
----------------------------------	---	--

Ce règlement s'applique pour le temps scolaire et périscolaire (garderie/étude/ surveillance de cour le midi) afin d'apprendre à vivre ensemble.

En cas de manquement au règlement de l'école : un droit peut être suspendu sur un temps donné.

Je peux être sanctionné : rappel à la règle par des remarques orales et/ou écrites à l'appréciation de l'adulte. Selon les faits et leur gravité, l'élève pourra faire l'objet d'un entretien avec l'enseignante ou le chef d'établissement, les parents pourront être convoqués. Un avertissement de conduite pourrait être prononcé après délibération du Conseil des maîtres sur décision du chef d'établissement. La sanction la plus grave prévue est l'exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité du manquement au règlement.

Je devrai effectuer un acte de réparation chaque fois que cela est possible : une lettre d'excuses, rendre un service individuel ou collectif.... dans une mesure adaptée en rapport avec le tort causé à autrui.

Il est demandé aux parents de ne pas intervenir dans les conflits qui se déroulent à l'intérieur de l'école. En cas de problème, il convient de contacter l'enseignante si c'est un conflit en classe ou le personnel de surveillance si c'est un conflit sur le temps de surveillance puis le chef d'établissement.

Nous reconnaissons avoir lu le règlement intérieur et acceptons son application.

Signé le

Signature de l'élève (primaire)

Signature des parents